



# mCR<sup>28</sup>



## REGLEMENT GENERAL

**18 & 19 août 2018**

### 1 - DEFINITION:

mCR28 organise un rassemblement amical de motos et side cars, sur le site privé de Lurcy-Lévis les 18 & 19 août 2018

### 2 - ORGANISATION:

Lors de ce rassemblement, les participants sont priés de suivre strictement les directives et consignes de sécurité données par les organisateurs, aussi bien dans le paddock que sur la piste.

### 3 - VEHICULES ADMIS:

Ce rassemblement est ouvert à toutes les motos et side car de course et sport.

### 4 - INSCRIPTIONS:

L'envoi du formulaire d'inscription entraîne l'acceptation par le participant de ce règlement, sans aucune réserve. Les organisateurs se réservent le droit de refuser la participation de machines ne correspondant pas aux catégories où bien jugées dangereuses, sans avoir à se justifier.

### 5 - DEMONSTRATION:

La possibilité est donnée à chaque participant de rouler sur son propre véhicule.

Il doit être titulaire d'un permis de conduire valide et conforme à son véhicule. Les organisateurs notifieront en temps utile la validation de la demande d'inscription.

### 6 - VERIFICATIONS:

Les véhicules admis devront satisfaire à un contrôle technique. Les organisateurs se réservent le droit de refuser la participation de machines jugées dangereuses où en mauvais état, sans avoir à se justifier. Les trop pleins devront aboutir à un bocal récupérateur. Les protège chaîne sont obligatoires et les tubes de sorties des échappements doivent se terminer par un bourrelet (pas d'arrêtes vives) Le liquide de refroidissement devra être de l'eau uniquement. En ce qui concerne les machines de sport, les rétroviseurs devront être démontés et les optiques de phare camouflées.

### 7 - EQUIPEMENT:

Les participants doivent obligatoirement porter une combinaison, une dorsale, un casque aux normes, ainsi que des gants et bottes en cuir. Toute personne ayant un équipement défectueux ne sera pas autorisée à prendre la piste.

### 8 - ACCES A LA PISTE:

L'accès à la piste se fera à l'appel des organisateurs et après un passage en pré-grille. L'accès à la piste est interdit à toute personne où véhicule, hormis ceux prévus par l'organisateur. L'accès à la piste est conditionné par la présentation du bracelet pilote et de la moto portant le sticker apposé lors du contrôle technique.

### 9 - ATTITUDE EN PISTE:

Lors de démonstration, toute notion de compétition est formellement exclue, ainsi que tout chronométrage. Les pilotes doivent respecter cet état d'esprit. Chacun doit limiter son allure en fonction des motos plus lentes et respecter la signalisation des drapeaux présentés par le personnel de piste. (**Drapeau jaune : danger, ralentir, défense de dépasser. Drapeau rouge : interruption de la séance. Drapeau à damier : fin de séance**) Les organisateurs se réserve le droits d'exclure tout pilote ne respectant pas les consignes où jugés dangereux.

### 10 - PARC / CIRCULATION:

Les participants et accompagnants se soumettront et respecteront la signalisation et les consignes des organisateurs dans l'enceinte du circuit, sous peine de se voir exclus de la manifestation. Les chiens seront tenus en laisse.

### 11 - VOLS / DOMMAGES:

Les organisateurs déclinent toute responsabilité pour les vols où dommages survenus aux véhicules où tout autre élément garés où exposés dans le cadre de la manifestation, ainsi que tout dommage matériel et/ou corporel survenu sur la piste.

### 12 - ASSURANCE:

Les organisateurs déclarent avoir souscrit une police d'assurance, pour garantir en cas d'accident, d'incendie où d'explosion, les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant leur incomber, ainsi qu'aux participants, du fait des dommages corporels où matériels causés aux concurrents.

### 13 - REMBOURSEMENT:

Il ne sera fait aucun remboursement dans les 20 jours précédant la manifestation (excepté raison majeure)

**Par leur signature sur la demande d'inscription, les participants s'engagent à respecter ce règlement qu'ils acceptent.**